EDITORIAL : une année 2023 pleine de promesses

Des premières avancées

Le second semestre 2022 a vu les premiers résultats de nos actions, décidées en Conseil d'administration et présentées avec la LETTRE 51.

La visite de Madame le Maire en juin dernier, nous a permis de rappeler à la Municipalité les contraintes géographiques fortes qui pèsent sur notre quartier, en particulier liées à l'avenue Fontenaille, mais aussi de souligner l'importance de préserver, voire de renforcer, ce cadre exceptionnel par un urbanisme raisonnable et une végétalisation accrue.

Nous avions ainsi défini nos quatre chantiers prioritaires : urbanisme, mobilité, transports, végétalisation.

Nous avons obtenu une réunion de travail avec les services compétents de la Mairie pour chacun de ces chantiers dont nous vous avons rendu compte sur le site du CIQ.

Il faut souligner l'écoute de nos interlocuteurs à nos demandes et la volonté manifestée d'y répondre favorablement. Ceci s'est traduit par la concrétisation de premières actions : élargissement du trottoir côté nord de l'avenue Fontenaille, étude d'une desserte des Places comtales par la Diabline C, expérimentations de modifications de la circulation pour désengorger l'entrée du centre-ville.

Un cadre dessiné pour les prochaines années

Dans cette même perspective, le futur plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) constitue un élément stratégique majeur d'aménagement de notre territoire. Dans le cadre de son élaboration, il a fait l'objet de réunions publiques de présentation de l'avant-projet, dont l'une à Aix.

Le CIQ Pont de Béraud soutient l'ensemble des objectifs présentés lors de cette réunion autour de " la ville du quart d'heure ", du développement de la mobilité douce et du végétal. Il propose, à travers une contribution adressée à la Métropole et à Madame le Maire (cf. article sur le Site du 17 et 23 décembre), la déclinaison de ces objectifs en sept actions pour notre quartier.

Ces actions sont développées dans cette Lettre et elles nous guideront pour les prochaines années.

Enfin, la rencontre avec le nouveau directeur du campus d'Arts et Métiers le Professeur Féthi BEN OUEZDOU, arrivé le 01 Août 2022, dont le dynamisme et la volonté de se rapprocher du quartier sont à souligner, constitue une réelle opportunité pour notre CIQ. Nous espérons ainsi nous appuyer sur cette École scientifique et technologique prestigieuse pour renforcer nos propositions d'actions et nous aider dans leur mise en œuvre.

Ces premières discussions nous encouragent à continuer nos actions pour 2023. Pour cela, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés que ce soit en nous faisant part de vos suggestions, difficultés, propositions mais encore plus en participant activement à la vie de notre CIQ.

A cette fin, nous irons à la rencontre des habitants du quartier avec un « CIQ dans la rue » le samedi 14 janvier devant la boulangerie.

À cette occasion, vous pourrez adhérer ou renouveler votre adhésion (montant annuel maintenu à 12 €) au CIQ mais également dès mi janvier le faire directement à partir du site du CIQ Pont de Beraud. Le nombre d'adhérents est en effet le garant de l'écoute que nous obtenons de la part de la Municipalité et de ses Élus.

C'est donc avec confiance et détermination dans l'avancement des projets en cours que les administrateurs et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2023 !

Eric Lepage
president@ciq-aix-pontdeberaud.fr

Urbanisme

Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix.

Le PLUi constitue le projet d'aménagement du Territoire à long terme pour le Pays d'Aix, il se fonde sur trois piliers : **environnement, proximité et attractivité**. Par sa méthode d'élaboration en concertation avec les différents partenaires sociaux du développement urbain, il doit permettre de poser les fondements d'une organisation de long terme pour l'aménagement du territoire, en particulier réfléchir, produire, et réaliser le dessin de cette zone d'échange et de rencontre qu'est le quartier. Il devrait ainsi voir se rejoindre une accessibilité aux commerces de proximité, l'ombre de l'arbre sur le trottoir reconquis pour nos enfants avec leur draisienne, le banc public pour les habitants de toutes les générations, la traversée piétonne transformée en espace apaisé, une centralité de la vie quotidienne où nait et s'exerce l'identité citoyenne de chaque quartier.

Dans ce cadre, le CIQ Pont de Béraud a adressé **une première contribution** à la Métropole et à la Mairie en soulignant la nécessité de réaliser un travail d'urbanisation de " la ville sur la ville " au plus près des besoins, de l'histoire, des conditions de sécurité et des possibilités de mobilité des habitants

⇒ **La ville des courtes distances et de la proximité : développer des locaux commerciaux et professionnels**

Compte tenu de l'amorce de centralité existante du quartier, (Marché, Boulangerie, Bar, Journaux, Coiffeur, Boucherie, Pharmacie, supermarché …) il est proposé de réfléchir et d'étudier, par exemple par le biais d'une Opération d' Aménagement Programmée (OAP) sectorielle, la possibilité de conforter cette centralité en créant une zone de préemption autour des Restaurants du Cœur, et entre le Lycée et le Petit Nice où des projets immobiliers sont annoncés.
Le CIQ propose également d'étudier la relation douce entre les diverses zones de centralité proches : Piscine, Carcassonne, 200 logements, Platanes…**Le C.I.Q Pont de Béraud souhaite être associé à ces réflexions et à ces travaux pour son quartier.**

⇒ **Une urbanisation raisonnée du quartier**

La première action demandée dans le cadre du PLUi est une urbanisation raisonnée du quartier avec :

Un moratoire pour l'arrêt de tout nouveau permis de construire de logements collectifs sur l'avenue Fontenaille. Il permettrait de réaliser une étude approfondie des conséquences de l'ajout de constructions collectives tout au long de cet axe unique déjà très fréquenté .

L'évolution de la charte du bien construire d'Aix, première étape intéressante, qui pourrait être complétée, notamment en terme d'architecture et de qualité des logements, et en étendant la concertation dès la conception du projet à l'ensemble des acteurs.

Le respect de la proposition faite dans la modification n° 6 du PLU d'une urbanisation plus « sage » pour le quartier Pont de Beraud, en particulier la limitation de la densité des ouvrages en fonction des superficies des terrains à :

R+2 la hauteur des bâtiments pour les terrains en zone urbaine de mutation (UM de moins de 3.000 m^2 avec un maximum de 20 logements.

Option lotissement (villas) pour les terrains d'une superficie inférieure à 1500m^2.

Les conséquences de cette urbanisation sur l'état des réseaux d'assainissement et pluviaux dont il convient de rappeler la défaillance actuelle avec des débordements fréquents comme à la Cortésine, conduisent à la pollution du Baret par déversement de ces eaux usées.

L'acquisition récente d'un terrain à l'entrée de la Cortésine : une source d'inquiétude.

Le CIQ a récemment alerté la Mairie sur la mise en vente de la parcelle BE 338 « indivision Torres » située à l'extrémité de la traverse de la Cortésine à l'entrée du PNU. Si environ 300 m^2 de terrain en zone urbaine peu dense(UD) sont constructibles pour un pavillon, la majorité de la parcelle est située en zone naturelle voire en espace boisé classé donc inconstructible dans le cadre du présent PLU. Dans le même temps des amas de terre de remblai ont été déposés, un sur la parcelle**,** deux à l'extrémité de la traverse de la Cortésine barrant l'accès des chemins du parc sur les berges du Baret. Le reste de la terre de remblai a été déversé dans le lit du Baret obstruant le déversoir du réseau pluvial et le cours d'eau. Lors d'une visite sur place, les services de la Mairie annexe ont constaté cette nuisance et la nécessité d'enlever les amas de terre hors celui sur la parcelle. Le service de l'urbanisme a été également averti de cette situation et de la vigilance extrême du CIQ sur l'éventuel permis de construire délivré, sachant que :
la construction d'un logement collectif dans cet environnement nuirait considérablement à la qualité environnementale du site
le terrain étant exposé à des risques d'inondations répertoriés, son imperméabilisation serait de nature à aggraver la situation et engendrer des risques environnementaux en cas d'évènement climatique exceptionnel

VERS UNE COLLABORATION entre l'ENSAM et le CIQ

Créé en 1843 au sein du quartier Pont de Béraud, le campus Arts et Métiers d'Aix en Provence bénéficie d'une situation géographique privilégiée au Cœur de ville, rayonnant sur la région. Cet ancrage territorial a permis de développer de nombreux partenariats enseignement/ recherche/innovation avec trois axes majeurs : l'aéronautique, les énergies décarbonées, et l'électronique. L'intégration de l'École des Arts et Métiers (ENSAM) au sein de notre quartier existe depuis de nombreuses années, à l'image du débroussaillage du chemin de la Gnasse, réalisé par des élèves de l'École. L'ENSAM est moins appréciée des habitants du quartier par ses fêtes parfois un peu sonores !

L'arrivée d'un nouveau Directeur de l 'ENSAM et d'un nouveau président du CIQ a été l'occasion d'une rencontre en novembre dernier qui a permis de: **a) souligner** la volonté du nouveau Directeur du campus d'ouvrir davantage l'École sur la Cité, **b) renforcer** son ancrage au sein du quartier et de participer ainsi davantage à sa vie , **c) réfléchir** à des projets communs menés avec la Mairie ou la Métropole L'ENSAM par son expertise scientifique et le potentiel d'implication des élèves-ingénieurs pourrait venir renforcer : la réhabilitation du Parc Rambot, la vision de l'évolution à moyen terme du quartie et la mobilité. Ces projets seront développés sur plusieurs années dans une logique de pérennisation de la nouvelle relation, **d) Mettre en place** une procédure permettant de mieux informer les habitants du quartier de la date des fêtes et d'en réduire les nuisances sonores. A ce titre, l'École s'est engagée à respecter scrupuleusement les autorisations accordées pour la tenue des manifestations festives annuelles .
Une première conséquence concrète a été l'information par le président du bureau des élèves de l'approche d'une fête le 12 novembre, qui a permis de relayer cette information vers les habitants du quartier, avec un niveau sonore tout à fait acceptable .
Un grand merci du CIQ pour cette importante avancée et des félicitations ont été transmises à la Direction de l'École et au bureau des élèves.

Circulation // Transports

Le constat

Déployer un système Vélo, assurer la sécurité et le confort des trajets piétons, diminuer la circulation motorisée constituent les objectifs partagés avec la Mairie et rappelés à l'occasion du prochain PLUi. Les études menées en 2009 et 2019 du comptage de la circulation sur le quartier Est montrent une diminution globale des déplacements de 9,3% (750 000 versus 680 000 annuelle) avec une diminution de la circulation automobile de 4% (60% vs 56%) au profit de la circulation piétons (25% vs 28%) et des transports en commun (11% vs 13%). Un comptage plus fin a été réalisé en novembre 2022, au sein de notre quartier qui permettra en particulier de détailler ces mobilités sur une période de temps comme le matin entre 8 et 10h ou le soir entre 17 et 19 h.

Au-delà, les études menées par le service déplacements et l'Observatoire de la mobilité confirment la densité du trafic sur l'entrée/sortie de la Ville, en particulier sur les trois carrefours

Fontenaille/St-Thomas de Villeneuve

Arts et Métiers/Nostradamus

Sainte-Victoire/Nostradamus

Le CIQ rappelle à cette occasion les difficultés majeures du quartier en particulier liées à l'avenue Fontenaille pour répondre à l 'objectif mobilité. Cette avenue est le seul axe d'accès à Aix à partir de la vallée et l'absence sur 500 m de trottoir a pour conséquence l'impossibilité de pistes cyclables (voie étroite) et de couloirs et d'arrêts de bus (trottoir inexistant) .

L'urbanisation forte en cours dans notre quartier, mais également sur Saint Marc Jaumegarde et au-delà, est un objet de préoccupation quant aux conséquences sur la sécurité des piétons et des deux roues ainsi que sur une circulation automobile déjà aujourd'hui problématique.

Un renforcement des transports en commun

Le premier objectif doit être de renforcer la mobilité par transport en commun. Ceci ne sera rendu possible que si la régularité des lignes, et en particulier du **6,** est assurée et la fiabilité dans les horaires programmés ou affichés, respectée en temps réel. La pénurie de chauffeurs particulièrement prégnante sur le secteur d'Aix n'a permis au dernier trimestre 2022 que d'assurer un trafic à 85% qui devrait monter à 90% en janvier 2023 et revenir à la normale fin 2023. La mise en place d'un système d'affichage en temps réel des horaires de passage comme à la Rotonde ou à la Gare routière ou par un **QR code** sur certains arrêts constitue une avancée. Mais on peut douter de leur fiabilité quand des bus annoncés n'arrivent pas !

Le CIQ soutient le projet de **fusion des lignes 21, 140**, qui devrait permettre d'intensifier les horaires de passage et faciliter l'accès au centre ville à partir du Parking des 3 Bons Dieux. A ce jour, la décision n'est pas encore prise. Si ce projet se réalise, il pourrait être opérationnel à la rentrée 2023.

Devant le refus catégorique de la Métropole de remettre en place la Diabline entre le Parking Rambot et les places comtales, le CIQ a proposé l'extension de la **Diabline C** jusqu'au Parking Rambot. La Métropole a donné son accord pour engager une étude sur cette proposition dont nous attendons les conclusions.

Le CIQ rappelle la mise à disposition du **Bus+ Accessibus** à la demande , réseau de transport complémentaire destiné aux personnes handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %. La demande d'accès à ce service peut être obtenue auprès de la Mairie Annexe du quartier. **Le CIQ regrette que, malgré leur demande, la Métropole ne souhaite pas étendre cet accès aux personnes du 4ème âge qui ont également un grand mal à se déplacer en bus.**

Mobilité douce: sécurité et développement

La mobilité douce et l'urbanisation raisonnée sont les sujets de préoccupation majeure pour le quartier, en particulier sur l'avenue Fontenaille. En effet, l'absence de trottoir sur la portion de 500 m de cette avenue très convoitée par les promoteurs est un sujet récurrent qui conduit à l'impossibilité d'y circuler cette avenue avec une poussette ou un fauteuil roulant. Jusqu'à présent, un espace réservé est inscrit dans le PLU pour un élargissement du trottoir côté Sud. Or, de ce côté , cet élargissement sera très difficile voire impossible à réaliser en raison de la présence de platanes centenaires dont la conservation constitue une impérieuse nécessité . Ainsi que la construction et de logements, collectifs ou non, très proches de la voie.

De ce fait, élargir le trottoir opposé côté Nord est la seule réponse possible à l'obtention d'un trottoir sur cette voie ce qui de plus améliorerait la visibilité générale donc la sécurité. A l'inverse, ne pas imposer d'élargir les trottoirs devant toutes les nouvelles résidences de l'avenue Fontenaille côté Nord, c'est renoncer à un processus de création d'une mobilité douce et mettre sérieusement les piétons en danger.

Le CIQ Pont de Beraud se félicite de la décision prise, suite à la visite de Madame le Maire, de créer un trottoir au 53 avenue Fontenaille, et des discussions en cours sur ce sujet avec le Promoteur au 89 avenue Fontenaille.

Il demande dans le cadre du futur PLUi la création d'un espace réservé sur l'avenue Fontenaille côté Nord entre le Petit Nice et le bas du chemin de Repentance en vue d'un élargissement ininterrompu du trottoir, tout en conservant le style de l'avenue, comme cela avait été réalisé il y a des années en amont et en aval.

Comme pour le RICM, ceci devrait permettre, , lors de chaque changement de propriétaires ou de demande de permis de construire sur l'avenue Fontenaille :

- **La réalisation d'une étude préalable de l'espace réservé**
- **La préemption du terrain nécessaire à l'élargissement du trottoir.**
- **Le recul des murs actuels de pierre respectant et conservant ainsi l'esprit du quartier, cette évolution étant à la charge du promoteur.**

Circulation : Faciliter la fluidité

Afin d'améliorer le temps de trajet de la ligne 6, de renforcer la sécurité des piétons et des 2 roues, **les services compétents de la Mairie doivent étudier à nouveau le goulet du Sacré Cœur** afin qu'il soit réservé à ces derniers et interdit aux voitures/PL qui emprunteraient les rues Aurientis et Saint Thomas de Villeneuve. Le carrefour St Victoire/Nostradamus serait ainsi allégé du passage des bus 6. Si cette hypothèse est retenue, une expérimentation pourrait être menée à l'été 2023. Rappelons que cette configuration de circulation avait été envisagée lors de la mise en service de la voie St Thomas de Villeneuve.

La possibilité de mettre une flèche à droite au feu Pétrarque /J Moulin devrait également être étudiée, pour faciliter la fluidité des véhicules se rendant vers Venelles. La voie existante devrait comporter 2 voies en montant pour desservir les trois destinations.

Le CIQ a rappelé, lors de la réunion Circulation avec la Mairie, l'inscription au PLU d'une voie , réservée uniquement aux piétons et 2 roues, longeant le lycée Cézanne et le Pavillon Trimond et faisant ainsi la liaison entre les avenues Fontenaille et Jean Moulin. Il demande son inscription au futur PLUi et la mise en œuvre d'une étude permettant sa réalisation.

PARC RAMBOT :

Ainsi que nous l'avions annoncé dans la lettre 51, le CIQ Pont de Beraud a présenté le 26 septembre dernier aux services de la Mairie un plan d'action pluriannuel de réhabilitation du Parc Rambot. Il permettrait aux habitants de la Ville de disposer d'un espace de repos ombragé, entretenu, en rendant à ce Parc ses superficies en espaces réellement verts, réduisant d'autant les surfaces gravillonnées , les allées et grandes surfaces sans ombre. Ces propositions : " *Pour un parc Rambot à la hauteur des enjeux du XXIème siècle* " mises sur le site du CIQ le 13 octobre ont également été adressées à Madame le Maire, qui a demandé aux Services Municipaux concernés un point des propositions faites et leur chiffrage financier. Le CIQ est dans l'attente de cette réponse.

MAILLAGE VERT : TOUJOURS PLUS

Lors de la présentation du PLUi, la Mairie a souligné la nécessité de renforcer le rôle du végétal comme élément majeur de la qualité de vie, notamment en ville, avec des arbres de haute tige et une **perméabilisation** des sols. Le CIQ Pont de Beraud s'inscrit pleinement dans cette volonté de renforcer le maillage vert du quartier et à cette fin il avait demandé une nouvelle fois au service concerné le remplacement des huit amandiers moribonds de l'esplanade du lycée par des tilleuls qui seraient plus efficaces pour rafraîchir ce lieu très fréquenté et ainsi créer un véritable Cours " à l'aixoise " .

Le CIQ est satisfait de constater que ces travaux ont été effectués avant Noël , période idéale , et remercie le Service Espaces Verts .

De même, nous proposons :

⇒ La création **d'îlots de fraîcheur** aux endroits très minéraux et très fréquentés comme en face du lycée Cézanne, le long de la rue Saint-Thomas , au niveau et autour des Restaurants du Cœur , et en allant vers l'avenue Jean Moulin et vers le Parc Rambot.

⇒ La réflexion sur **une prolongation du PNU** vers les Pinchinats.

Enfin, l'**ENSAM** a répondu favorablement à notre cadeau d'un arbre à planter dans leur jardin (cf notre Lettre 50), en remerciement du travail des étudiants lors de la création du chemin de la gnasse, dans le bois de la Cortésine.

En concertation, le CIQ Cézanne-La Torse leur a fait cadeau d'un deuxième arbre. Nous attendons la plantation durant ce premier trimestre 2023.

LE PARC NATUREL URBAIN (PNU)

L'importance de concilier mobilité et environnement dans le développement de notre quartier fait l'objet de toute notre attention. Dans ce cadre, des aménagements du PNU sont nécessaires pour renforcer l'attractivité du Parc et obtenir une réelle mobilité des piétons et des vélos entre quartiers.

Ainsi que le CIQ l'avait demandé, un système de **chicanes** a été installé pour empêcher les 2 roues motorisées d'emprunter le chemin de la gnasse.
Nous avons également été entendus pour rendre à François Zola la dénomination du barrage donné à tort à son fils Émile sur les panneaux indicateurs.

En lien avec le CIQ Cézanne- La Torse, nous continuerons en 2023 à proposer les aménagements nécessaires à la réelle mobilité douce attendue par ce Parc :

⇒ Mettre en place **la passerelle** sur le gué du Baret, projet budgété en 2022

⇒ Réhabiliter le **site du lavoir** aujourd'hui abandonné à une occupation sauvage peu compatible avec une fréquentation familiale sûre et permettre ainsi la possibilité d'une promenade ininterrompue tout le long de la rive droite.

⇒ Assurer la **continuité du VC15** permettant une réelle mobilité des piétons et deux roues entre le Lycée Cézanne et le Cours Gambetta

Nous attendons avec intérêt **la nomination d'un nouveau référent PNU** au sein des services de la Mairie est très attendue.

RETENEZ CETTE DATE : SAMEDI 25 Mars 2023 ASSEMBLEE GENERALE DU CIQ PONT DE BERAUD

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN CIQ PONT DE BÉRAUD 2023

AGIR pour améliorer la vie dans notre Quartier

NOM…….. ……Prénom…….

Adresse……

Tél…… Email……

Date d'adhésion :

Cotisation individuelle 12 €

Règlement par chèque à l'ordre du CIQ PONT DE BERAUD
Adresser à Hervé Huck, Trésorier du CIQ Pont de Béraud
240 Chemin Gravesonne 13100 Aix en Provence

Ou FLASHER le QR code